024-292400314-20230223-2023_S_1-DE Reçu le 20/03/2023

A.S.A D'ANLHIAC

Mairie 24160 ANLHIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Etablissement Public Administratif

Séance du 23 Février 2023 à 10H30

Nombre de membres	
du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Roland est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_1

Objet: Quorum

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 11h00.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Mr COMBROUX Roland Le Président, Mr JARRY Yves

ASA d'ANLHIAC Mairie 22160 ANLHIAC

AR Prefecture 024-22200311-2023023-2023_S_1-DE Reçu ASA d'Apphiac Mairic 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date: 23 FEVOICO 2013

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BOURMIER SEBASTIEN	Membre		
PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL			
MR COMBROUX ROLAND	Membre		
LE GAUMARD 24160 ANLHIAC			
EARL REBIERE TEILLET	Membre		415
Le Maillot 24160 ANLHIAC			
MR JARRY YVES	Président		100
LA PETRENNE 24160 ANLHIAC			
MR LARUE MAXIME	Vice Président		
LA VITONIE 24160 ST-PANTALY- D'EXCIDEUIL			
MME LASTERNAS ISABELLE	Membre		
LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC			

024-292400314-20230223-2023_S_2-DE Recu le 20/03/2023

A.S.A D'ANLHIAC

Mairie 24160 ANLHIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Etablissement Public Administratif

Séance du 23 Février 2023 à 10H30

Nombre de membres	
du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Roland est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_2

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr COMBROUX Roland, après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr Yves JARRY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Mr COMBROUX Roland Le Président, Mr JARRY Yves

Mairie 24160 ANLHIAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture 024-292409314730230223-2023_S_2-DE Reçu ASA G Aniniac Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date: 23 FEVOIGO 2013

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BOURMIER SEBASTIEN	Membre		
PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL			
MR COMBROUX ROLAND	Membre		
LE GAUMARD 24160 ANLHIAC			
EARL REBIERE TEILLET	Membre		*15
Le Maillot 24160 ANLHIAC			
MR JARRY YVES	Président		NO.
LA PETRENNE 24160 ANLHIAC		_	
MR LARUE MAXIME	Vice Président		
LA VITONIE 24160 ST-PANTALY- D'EXCIDEUIL			
MME LASTERNAS ISABELLE	Membre		
LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC			

024-292400314-20230223-2023_S_3-DE Recu le 20/03/2023

A.S.A D'ANLHIAC

Mairie 24160 ANLHIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Etablissement Public Administratif

Séance du 23 Février 2023 à 10H30

Nombre de m	embres
du Syndi	cat
En exercice	6
Présents	3
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Roland est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_3

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yves JARRY, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2022 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :
 - * résultat de l'exercice : 328,12 €
 * résultat antérieur : 20 295,97 €
 * TOTAL A AFFECTER : 20 624,09 €
- le besoin de financement de la section d'investissement :
 - * solde d'exécution cumulé : 0,00 € * solde des restes à réaliser : 0,00 €
 - * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 : 20 624,09 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Mr COMBROUX Roland Le Président, Mr JARRY Yves

ASA d'ANLHIAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture 024-292400314720230223-2023_S_3-DE Reçu ASA (d/Anhiac Mairie 24160 ANLIHAC

Liste d'émargement du syndicat

Date: 23 FEVOICO 2013

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BOURMIER SEBASTIEN	Membre		
PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL			
MR COMBROUX ROLAND	Membre		
LE GAUMARD 24160 ANLHIAC			
EARL REBIERE TEILLET	Membre		15
Le Maillot 24160 ANLHIAC			
MR JARRY YVES	Président		100
LA PETRENNE 24160 ANLHIAC			
MR LARUE MAXIME	Vice Président		
LA VITONIE 24160 ST-PANTALY- D'EXCIDEUIL			
MME LASTERNAS ISABELLE	Membre		
LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC			

024-292400314-20230223-2023_S_4-DE Recu le 20/03/2023

A.S.A D'ANLHIAC

Mairie 24160 ANLHIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Etablissement Public Administratif

Séance du 23 Février 2023 à 10H30

Nombre de membres	
du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Roland est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022_S_4

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yves JARRY, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2022 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Mr COMBROUX Roland Le Président, Mr JARRY Yves





024-292400314-20230223-2023

Mairie 24160 ANI HIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date: 23 FEVOIGO 2013

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BOURMIER SEBASTIEN	Membre		
PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL			
MR COMBROUX ROLAND	Membre		
LE GAUMARD 24160 ANLHIAC			
EARL REBIERE TEILLET	Membre		X15
Le Maillot 24160 ANLHIAC			
MR JARRY YVES	Président		NO.
LA PETRENNE 24160 ANLHIAC			
MR LARUE MAXIME	Vice Président		
LA VITONIE 24160 ST-PANTALY- D'EXCIDEUIL			
MME LASTERNAS ISABELLE	Membre		
LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC			

024-292400314-20230223-2023_S_5-DE

Reçu le 20/03/2023

A.S.A.D'ANLHIAC

Mairie 24160 ANLHIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Etablissement Public Administratif

Séance du 23 Février 2023 à 10H30

Nombre de m	embres
du Syndi	cat
En exercice	6
Présents	3
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Roland est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_5

Objet: Vote du Budget Primitif 2023

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yves JARRY, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2023,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2023

D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui s'avéreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Mr COMBROUX Roland Le Président, Mr JARRY Yves

ASA d'ANLHIAC Mairie 24160 ANLHIAC

AR Prefecture 024-23250314-20231233-2023_S_5-DE Reçu Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date: 23 FEVOIGO 2023

Fonction	Pouvoir	Signature
Membre		
Membre		
Membre		*15
		1
Président		NO
Vice Président		
Membre		
	Membre Membre Membre Président Vice Président	Membre Membre Membre Président Vice Président

024-292400314-20230223-2023_S_6-DE Recu le 20/03/2023

A.S.A D'ANLHIAC

Mairie 24160 ANLHIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Etablissement Public Administratif

Séance du 23 Février 2023 à 10H30

Nombre de m	embres
du Syndi	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Roland est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_6

Objet: Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yves JARRY, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2023.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Mr COMBROUX Roland Le Président, Mr JARRY Yves

ASA d'ANLHIAC Mairie 24160 ANLHIAC

AR Prefecture 024-23250314720230233-2023_S_6-DE Reçu AS20706/Apphiac Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date: 23 Fevoico 2023

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BOURMIER SEBASTIEN	Membre		
PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL			
MR COMBROUX ROLAND	Membre		
LE GAUMARD 24160 ANLHIAC			
EARL REBIERE TEILLET	Membre		XIS
Le Maillot 24160 ANLHIAC			1
MR JARRY YVES	Président		No
LA PETRENNE 24160 ANLHIAC			
MR LARUE MAXIME	Vice Président		
LA VITONIE 24160 ST-PANTALY- D'EXCIDEUIL			
MME LASTERNAS ISABELLE	Membre		
LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC			

024-292400314-20230223-2023_S_7-DE Reçu le 20/03/2023

A.S.A D'ANLHIAC

Mairie 24160 ANLHIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Etablissement Public Administratif

Séance du 23 Février 2023 à 10H30

Nombre de membres			
du Syndicat			
En exercice	6		
Présents	3		
Représentés	0		
Absents	3		

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Roland est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_7

Objet: Approbation de la tarification 2023

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yves JARRY, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2022 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2023 :

- Charges fixes : 220,00 € / souscription, appel en juin
- consommations : 0,16 € / m³, appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2023

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Mr COMBROUX Roland Le Président, Mr JARRY Yves

Mairie 24160 ANLHIAC

Mairie 24160 ANI HIAC

Liste d'émargement du syndicat Date : ... 23 Fevre 2023...

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BOURMIER SEBASTIEN	Membre		
PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL			
MR COMBROUX ROLAND	Membre		
LE GAUMARD 24160 ANLHIAC			
EARL REBIERE TEILLET	Membre		X15
Le Maillot 24160 ANLHIAC			
MR JARRY YVES	Président		100
LA PETRENNE 24160 ANLHIAC			
MR LARUE MAXIME	Vice Président		
LA VITONIE 24160 ST-PANTALY- D'EXCIDEUIL			
MME LASTERNAS ISABELLE	Membre		
LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC			

024-292400314-20230223-2023_S_8-DE Reçu le 20/03/2023

A.S.A D'ANLHIAC

Mairie 24160 ANLHIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Etablissement Public Administratif

Séance du 23 Février 2023 à 10H30

Nombre de membres		
du Syndicat		
En exercice	6	
Présents	3	
Représentés	0	
Absents	3	

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Roland est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_8

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yves JARRY Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modification reçues.

-.GAEC de la Petrenne récupère la location des terres de EYMERY Eric et EYMERY Sylvie. La facturation sera faite au nom du GAEC de la petrenne

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Hectare	
COMBROUX	LOIC	COMBROUX	LOIC	2,5	
COMBROUX	LOIC	LASTERNAS	ISABELLE	5	
EARL	REBIERE TEILLET	COMBROUX	LOIC	1,5	
EARL	DES DEUX TUILIERES	LARUE	MAXIME	1,25	
EARL	REBIERE TEILLET	ROUBINET	MICHEL	1	
EARL	REBIERE TEILLET	ROUBINET	JOELLE	0,5	
GAEC	DE LA PETRENNE	EYMERY	SYLVIE	2	
GAEC	DE LA PETRENNE	EYMERY	ERIC	2	
GAEC	DE LA PETRENNE	COCHIN	GUILLAUME	8	
GAEC	DE LA PETRENNE	PEZET	JEAN-MARC	0,5	
GAEC	DE LA PETRENNE	JARRY	YVES	3	
GAEC	DE LA PETRENNE	JARRY	EMMANUEL	0	
GAEC	DE LA PETRENNE	BUGEAUX	SYLVIE	0,5	
GAEC	DE PIERRE GRELIERE	BOURMIER	SEBASTIEN	2,25	
SCEA	TRUFFIN	LASTERNAS	ISABELLE	10,45	
SCEA	TRUFFIN	LASTERNAS	CHRISTIAN	0,5	
VIRONNEAU	PAULETTE	MERLHIOT (EPOUSE VIRONNEAU)	HENRIETTE	0,75	

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Mr COMBROUX Roland Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat Date : ... 23 Fevre 2023....

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BOURMIER SEBASTIEN	Membre		
PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL			
MR COMBROUX ROLAND	Membre		
LE GAUMARD 24160 ANLHIAC			
EARL REBIERE TEILLET	Membre		15
Le Maillot 24160 ANLHIAC			
MR JARRY YVES	Président		NO
LA PETRENNE 24160 ANLHIAC			
MR LARUE MAXIME	Vice Président		
LA VITONIE 24160 ST-PANTALY- D'EXCIDEUIL			
MME LASTERNAS ISABELLE	Membre		
LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC			

024-292400314-20230223-2023_S_9-DE Reçu le 20/03/2023

A.S.A.D'ANLHIAC

Mairie 24160 ANLHIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Etablissement Public Administratif

Séance du 23 Février 2023 à 10H30

Nombre de m	embres
du Syndi	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Roland est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_9 Objet : Restriction de débit

Les membres de l'ASA présents informent Mme DUSSAUD que les restrictions qui ont eu lieu lors de la saison 2022 ont été néfastes pour les cultures en place. Certains adhérents étant en pépinière, l'arrêt complet des stations engendre de graves préjudices financiers pour les exploitations.

Mme DUSSAUD informe les adhérents qu'il est envisageable de négocier avec les services de la police de l'eau pour avoir des restrictions journalières sur le débit et les volumes plutôt que d'avoir une journée de restriction par semaine. Cependant, la structure doit s'engager à faire remonter, en période de restriction, journalièrement, les volumes passés ainsi que les index de la station.

Les débits de la station au global sont de 115 m³/h.

Après en avoir délibéré, les membres du syndicat (Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0), décide de :

- Donner tout pouvoir au président pour se rapprocher de Mr COULAUD Laurent pour négocier avec les services de la DDT les restrictions
- Valider les restrictions sur le débit instantané.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Mr COMBROUX Roland

Le Président, Mr JARRY Yves

Mairie

24160 ANLHIAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture 024-292400314-20230223-2023_S_9-DE Reçu ASA d'Anthiac Mairie 24160 ANL HIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date: 23 Fevrier 2013

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BOURMIER SEBASTIEN	Membre		
PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL			
MR COMBROUX ROLAND	Membre		
LE GAUMARD 24160 ANLHIAC			
EARL REBIERE TEILLET	Membre		15
Le Maillot 24160 ANLHIAC			1
MR JARRY YVES	Président		NO STATE OF THE PARTY OF THE PA
LA PETRENNE 24160 ANLHIAC			
MR LARUE MAXIME	Vice Président		
LA VITONIE 24160 ST-PANTALY- D'EXCIDEUIL			
MME LASTERNAS ISABELLE	Membre		
LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC			

024-292400314-20230223-2023_S_10-DE Reçu le 20/03/2023

A.S.A D'ANLHIAC

Mairie 24160 ANLHIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Etablissement Public Administratif

Séance du 23 Février 2023 à 10H30

Nombre de membres		
du Syndicat		
En exercice	6	
Présents 3		
Représentés	0	
Absents	3	

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Roland est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_10 Objet : Demande de M. JARRY

Monsieur JARRY demande aux membres présents du conseil syndical la possibilité de brancher sa clôture électrique sur une prise dans la station de pompage.

Monsieur JARRY propose de faire un dédommagement financier à l'ASA en contrepartie.

Après en avoir délibéré, les membres du syndicat (Abstention : 1 - Voix pour : 2 - Voix contre : 0), décide :

- D'autoriser monsieur JARRY Yves à brancher sa clôture électrique à la station de pompage.
- De ne pas demander de dédommagement financier à monsieur JARRY.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Mr COMBROUX Roland Le Président, Mr JARRY Yves



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture 2400314-20230223-2023_s_10-DE

Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date: 23 Fevrier 2023

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BOURMIER SEBASTIEN	Membre		
PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL			
MR COMBROUX ROLAND	Membre		
LE GAUMARD 24160 ANLHIAC			
EARL REBIERE TEILLET	Membre		15
Le Maillot 24160 ANLHIAC			
MR JARRY YVES	Président		100
LA PETRENNE 24160 ANLHIAC		=	
MR LARUE MAXIME	Vice Président		
LA VITONIE 24160 ST-PANTALY- D'EXCIDEUIL			
MME LASTERNAS ISABELLE	Membre		
LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC			